

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

(/ISAS :

DECRET N° 82/387 du 4/5/1982  
/MTPS.DGTFFP.DFP.22021

Portant intégration et nomination de  
Monsieur MIKOUIZA Jérôme dans les  
cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I des Services Administratifs et Finan-  
ciers SAF (Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-  
MENT

==oOo==

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut gé-  
néral des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.62 fixant le statut  
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et  
Financiers (SAF) ;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régi-  
me des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62  
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres  
de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-  
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment  
en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 règlementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-  
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret  
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Con-  
seil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-  
rims des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 6743/MEN-DGEOC-DOB du 11.12.81 du  
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le  
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

.../...

48

ARTICLE 1er :-

(/u le Protocole d'Accord du 28.11.80 signé entre la Roumanie et le Congo.

/u le décret n° 74/229/MJT-DGT-DCGPCE du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes roumains et les Diplômés des grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce.

DECRETE :

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées des décrets n° 62/426 du 29.12.62, 74/229 du 10.6.74 et du Protocole d'Accord du 28.11.80 susvisés, Monsieur MIKOUZA Jérôme, né le 1er.10.1955 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques Spécialité : Commerce, obtenu à l'Académie d'Etudes Economiques de Commerce (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 4/5/1982

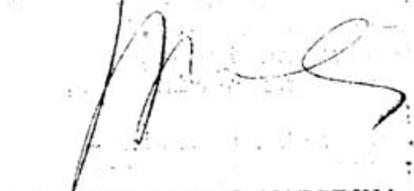
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Tourisme  
et de l'Environnement,



Boniface MATINGOU.-

Le Ministre du Travail et  
la Prévoyance Sociale,

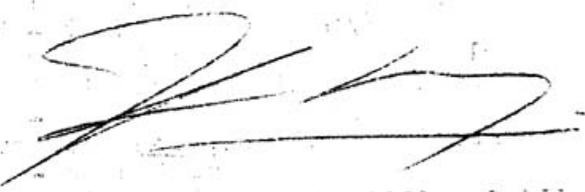


Bernard COMBO MATSICHA.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Ithi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DCGTP/DFP ..... 3
- DPE/BST ..... 1
- D.B. .... 3
- D.C.F. .... 1
- MINI. TOURISME. 1
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ..... 1
- SGCN/BC ..... 2./4